

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES



CHAMBRE TERRITORIALE D'AGRICULTURE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Collège 4 - Anciens exploitants et assimilés

Liste de la Confédération Paysanne FDSEA TP de Loire-Atlantique



Jean-Pierre GASNIER
Pouillé les Coteaux



Danièle LEROUX
Herbignac



Didier LEBRETON
Saint-Etienne-de-Mer-Morte

ON A TOUS BESOIN DE SOUTIEN, D'ACTION ET D'UN CAP !

Nous, candidats retraités de la Confédération Paysanne 44, nous porterons à la Chambre d'Agriculture nos priorités :

- Pour le renouvellement des générations, l'installation par l'accompagnement, avec les actifs, pour faciliter la transmission.
- La prise en compte des préoccupations des retraités pour un territoire rural vivant, un juste droit à l'information et plus de justice sociale.

Nous nous engageons à mettre notre expérience, notre volonté et notre disponibilité au service des retraités au sein de la Chambre d'Agriculture et dans toutes les instances où elle est présente.

CHAQUE VOIX COMPTE.

**NOUS COMPTONS SUR VOTRE VOTE,
VOUS POUVEZ COMPTER SUR NOTRE ENGAGEMENT !**

DU 15 AU 31 JANVIER 2025

Je vote Confédération Paysanne 44

Chaque voix compte !

AVEC VOUS,

FORTS DE NOS EXPERIENCES, EN JANVIER 2025, REPRENONS LES CLES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE !

Depuis des années, la Confédération paysanne FDSEA TP de Loire-Atlantique se bat pour l'amélioration de la vie des retraités.

Ce fut d'abord pour une revalorisation des petites retraites, pour l'instauration d'une retraite complémentaire obligatoire (RCO) pour les non-salariés agricoles. Obtenue de haute lutte en 2002, malgré le frein constant de la FNSEA, et limitée, dans un premier temps, aux seuls chefs d'exploitation, elle s'est peu à peu élargie à l'ensemble des non-salariés agricoles (conjointes collaborateurs, aides familiaux...) avec, aujourd'hui, une réversion partielle de cette RCO possible au conjoint ou à la conjointe en cas de veuvage.

Malgré tout, le niveau des retraites des anciens exploitants et surtout des anciennes exploitantes reste très insuffisant. En 2023, le montant moyen brut de la retraite d'un(e) non-salarié(e) agricole était de 1 084 € alors que dans le même temps, le montant moyen des retraites en France, tous régimes confondus, était de 1 530 €.

VOTER CONFEDERATION PAYSANNE, C'EST VOTER POUR :

■ Une retraite décente pour tous les anciens exploitants et exploitantes agricoles

- ✎ L'instauration d'une pension minimum unique équivalente au SMIC,
- ✎ L'abandon des divers dispositifs visant à diminuer les retraites (coefficient d'adaptation, minorations pour carrières incomplètes...),
- ✎ Le remplacement de la majoration pour 3 enfants élevés (ou plus) exprimée en pourcentage - qui favorise les plus hautes retraites - pour une majoration forfaitaire égale pour les retraités concernés quel que soit leur régime social.
- ✎ La préservation du régime de réversion souvent vitale pour le conjoint survivant.
- ✎ L'intégration de la prestation autonomie dans notre régime social et solidaire par un financement universel
- ✎ L'intégration du coût social dans les prix agricoles (comme cela se fait dans toutes les autres branches de l'économie).

■ L'accompagnement et la défense des retraités dans leur quotidien

- ✎ Maintien et développement des services de proximité : l'accès aux soins, avec la présence effective d'un personnel de santé (médecin mais aussi paramédical) dans nos communes pour éviter les déserts médicaux.
- ✎ Respect de la dignité des personnes en perte d'autonomie : renforcement des moyens humains et matériels suffisants pour assurer leur prise en charge.
- ✎ Une approche plus humaine dans le traitement de nos dossiers, notamment à la MSA.

NOTRE OBJECTIF EST COMMUN : Maintenir un milieu rural vivant